

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le 09/12/2020



ID: 074-247400740-20201208-2020\_DEC\_50-AU

Décision n°2020\_DEC\_50

## **DECISION DU PRESIDENT**

3.3 Location de biens immobiliers

## Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2020\_DEL\_111 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au président afin de conclure et réviser les contrats de louage ou de mise à disposition d'un bien meuble ou immeuble, pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le projet de convention de partenariat « Compostage collectif » entre la Communauté de communes, Haute-Savoie-Habitat et la commune de Thusy,

Considérant que la Communauté de communes favorise le déploiement des sites de compostage partagé en vue de

- permettre à tous de trier ses déchets alimentaires,
- valoriser ces matières par un retour au sol
- réduire les tonnages d'ordures ménagères
- réduire les coûts liés à la collecte et à l'incinération des ordures ménagères,

Considérant qu'à cet effet, des sites doivent être mis à disposition de la Communauté de communes pour l'installation de composteurs partagés,

**Considérant** que le bailleur social Haute-Savoie Habitat propose un terrain cadastré section E n°888, situé 64 route de Thusel à Thusy, pour l'implantation dudit matériel,

## DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER et de SIGNER la convention de partenariat « Compostage collectif », avec Haute-Savoie Habitat et la commune de Thusy, pour la mise à disposition gratuite du terrain sus mentionné à Thusy (74150) afin d'installer un site de compostage partagé

Fait à Rumilly, le - 8 DEC. 2020

Le Président, Christian HEISON

Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du .........